



2023 COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ

151e EXERCICE / ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

AG MDE 2024

Assemblée Générale Ordinaire

ORDRE DU JOUR

Les sociétaires délégués sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 20 juin 2024, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023
- 2) Approbation définitive du bilan et du compte de résultat au 31.12.2023
- 3) Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
- 4) Quitus au Conseil d'Administration et à la Direction
- 5) Approbation des indemnités aux membres du Conseil d'Administration et de ses comités.
- 6) Renouvellement de mandat de 2 administrateurs
- 7) Pouvoirs pour l'exécution des formalités

8 avenue Louis Jourdan • BP 158 • 01004 BOURG EN BRESSE cedex • Tél : 04 74 32 75 00 fax : 04 74 32 75 19 Société d'Assurances Mutuelle à cotisations variables •Entreprise régie par le code des assurances • Siren 779 307 271 Membre de l'Union de Réassurance GAMEST www.bresse-assurances.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.	BENOIT	STURNY	President
	PHILIPPE	EISER	VICE-PRESIDENT
	CLAUDE	WITZ	Administrateur
	AUGUSTIN	SORBARA	Administrateur
	VINCENT	MOREL	Administrateur
	OLIVIER	ABEILLON	Administrateur
	CHRISTIAN	RAT	ADMINISTRATEUR

DIRECTION GENERALE

M. ERIC PICARD DIRECTEUR GENERAL
DE LA MUTUELLE DE L'EST « LA BRESSE »
JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions de l'article R 322-55-5 du Code des Assurances relatif à l'administration des sociétés d'assurance mutuelle, sont mentionnés comme suit les autres mandats exercés par les administrateurs de la MUTUELLE DE L'EST:

- M. Olivier ABEILLON: Co- gérant société SOFIDEV (69003 LYON), Directeur Administratif et Financier au sein de la sté BALLOFRET
- **M. Philippe EISER:** 2nd Vice-Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA, Administrateur du GAMEST, gérant de la SCP d'Huissiers de Justice, Administrateur de la Mutuelle AMELLIS.
- M. Vincent MOREL: Vice-Président de la BRESSANE, Administrateur de la SAAF, Trésorier de la CUMAT de SULIGNAT, Conseiller Municipal Commune de Saint Julien sur Veyle.
- M. Augustin SORBARA: Vice-président de l'Amicale des donneurs de sang bénévoles Chatillon-sur-la Palud / Villette sur Ain / Priay
- M. Benoît STURNY: Président de BSI Conseil, Président du GAMEST, Administrateur de la MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR, 1^{er} Vice-Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA, Membre du comité de gestion du GIE GIGAM.
- M. Claude WITZ: 1er Vice-Président du GAMEST, Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA, Contrôleur de Gestion du GIGAM.



Assemblée Générale Ordinaire du 151ème ANNIVERSAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Sociétaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, ci-après, de l'activité du **151**^e **exercice** de la MUTUELLE DE L'EST « LA BRESSE ASSURANCES « relative aux opérations qui se sont réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

APERCU DE L'ANNEE 2023 ET PERSPECTIVES 2024

Economie: Bilan 2023 et perspectives 2024

Les indicateurs économiques mondiaux et européens

Sur le plan de la croissance, l'économie mondiale a connu un ralentissement de sa progression, à 1,7%. Ce phénomène prend une ampleur toute particulière en observant l'économie européenne, concluant une année 2023 quasi-atone à 0,5%, plus marquée encore en zone Euro, à 0,3%

Cette croissance très faible témoigne des très forts freins présents depuis la crise sanitaire de 2020/21. Juste après la pandémie, le redémarrage des économies avait permis des progressions relativement importantes : 3,6% au niveau mondial et même 3,8% dans l'économie européenne.

Mais cette embellie ne pouvait se maintenir face à de lourds obstacles

- La guerre en Ukraine et ses répercussions sur les prix de l'énergie et des matières premières.
- La politique monétaire restrictive des banques centrales pour lutter contre l'inflation.
- La persistance des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement.

Une des conséquences directes du rétrécissement de l'offre, sur des secteurs aussi importants que l'alimentation et l'énergie, est l'inflation, établie au niveau historique de 6,9% au plan mondial (4,7% en 2022). Cette inflation a même atteint 8,6% dans la zone Euro (5,3% en 2022). Les politiques engagées par les banques centrales pour enrayer ce phénomène n'ont permis que de le contenir en 2023, mais permettent d'envisager une modération de cette inflation en 2024.

Le marché de l'emploi, que l'on envisageait comme indicateur d'une reprise positive post-Covid a marqué le pas en 2023. Parmi les causes identifiées, on peut évoquer la restauration partielle des gains de productivité après la crise sanitaire, et le très fort ralentissement du secteur immobilier, en défaut de financement et souffrant du renchérissement des matériaux, fort pourvoyeur d'emplois. Cette dernière raison peut aussi expliquer que le taux de chômage mondial de 5,7% recouvre une réalité plus hétérogène avec une croissance de l'emploi plus forte dans les économies émergentes et en développement que dans les économies avancées, où le secteur immobilier est en relation plus étroite avec le niveau du marché de l'emploi.

La zone Euro connaît le même phénomène, avec un marché du travail relativement résilient face au ralentissement économique, mais dont le taux de chômage stable à 6,7% correspond à une croissance d'emploi plus forte dans les pays d'Europe de l'Est que dans ceux d'Europe occidentale.

Dans un contexte où les conflits sont aussi bien armés (Ukraine, Arménie, Moyen-Orient) que politiques (Chine), les nationalismes en forte radicalisation, le commerce international a vu sa progression nettement ralentir en début 2023, pour finalement se contracter de 5%, tant au plan mondial qu'en Europe.

En conclusion

L'année 2023 a été une année difficile pour l'économie mondiale comme européenne, marquée par un ralentissement de la croissance, une inflation élevée, et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. La stabilité du taux de chômage semble apporter une note d'espoir, mais cet indicateur évolue défavorablement au dernier trimestre de l'année et au début de 2024.

Quelles perspectives mondiales et européennes pour 2024 ?

Les estimations actuelles tablent sur une légère embellie de la croissance en 2024, s'établissant à **2,7** % au plan mondial et à **1,2** % pour l'économie européenne. Ces chiffres positifs doivent être tempérés :

- ⇒ Les facteurs identifiés pour expliquer l'atonie économique en 2023 sont toujours présents et sans perspective immédiate d'évolution favorable : conflits en Ukraine et au Proche-Orient, tensions sur le secteur de l'énergie.
- ⇒ Les tensions géopolitiques ont augmenté en début d'année 2024, avec non-seulement une opposition de plus en plus marquée entre les BRICS et l'Occident, mais des dissensions entre Europe et Amérique du Nord, des exigences territoriales chinoises croissantes, l'incertitude liée aux élections américaines de fin 2024 et la montée générale des nationalismes dans les gouvernances.
- ⇒ Le resserrement monétaire des banques centrales peut s'intensifier et s'accélérer en 2024 tant pour continuer à lutter contre l'inflation que sous la pression des marchés financiers
- ⇒ La croissance attendue pour 2024 devrait continuer d'être tirée au plan mondial par les économies émergentes et en développement, au plan européen par les pays d'Europe de l'Est.

La France, élève moyenne, pouvant et devant mieux faire

La croissance en France a été pour 2023, faible, avec la seule consolation de faire un peu mieux que la zone Euro, à 0,9%. Une croissance tirée par la consommation des ménages et l'investissement des entreprises, qui réussissent à contrebalancer la baisse de l'investissement public, épuisé par plusieurs années de soutien de son économie domestique (crise sanitaire, énergétique,...). La France, puissance agricole à ses heures, a moins souffert des répercussions de la guerre en Ukraine que les autres pays européens.

L'inflation a atteint un niveau élevé en France en 2023, avec une moyenne annuelle de 6,2 %. On retrouve les mêmes causes que dans la zone Euro, avec la hausse des prix de l'énergie et

de l'alimentation. Situation difficile à comprendre compte tenu de l'importance du secteur céréalier et de la culture du nucléaire civil en France, dont ces dernières années ont montré le rôle stratégique dans un mix énergétique dont le coût reste très dépendant des puissances détentrices d'énergies fossiles.

Le marché de l'emploi français a été dynamique en 2023, avec une baisse du taux de chômage à **7,4** %. La réforme de l'indemnisation du chômage a joué un rôle dans cette situation, ainsi que la forte ration d'emplois dans les secteurs des services. Néanmoins, le dernier trimestre 2023 a montré un début de retournement de ce marché

Avec des conflits en relative proximité économique (Ukraine, Proche-Orient), la croissance du commerce international français a logiquement ralenti en 2023, avec une balance commerciale restée déficitaire en 2023, notamment du fait des factures énergétiques extérieures.

En conclusion:

L'année 2023 a été une année contrastée pour l'économie française, marquée par une croissance légèrement supérieure à la moyenne européenne, une inflation élevée et un marché du travail dynamique.

Quelles perspectives françaises pour 2024?

La projection de croissance française s'établit à **0,8** % en 2024, soit une légère décélération par rapport à 2023.

Néanmoins, les mêmes facteurs d'incertitude évoqués au plan mondial menacent directement la croissance française.

Assurances: Bilan 2023 et perspective 2024

Le marché européen de l'assurance a connu une croissance de **3,1** % en 2023, en ligne avec les années précédentes, tandis que le marché français ne progressait que de **2,5** % en 2023 Au plan européen, cette croissance a été plus forte dans les pays d'Europe de l'Est que dans les pays d'Europe occidentale. Pour le marché français, cette croissance a été principalement tirée par les branches d'assurance dommages (habitation, automobile, etc.) en raison de la hausse des sinistres et des primes. L'assurance vie a connu une croissance plus modérée, notamment en raison de la faiblesse des taux d'intérêt.

La profitabilité du secteur de l'assurance en Europe a été stable en 2023, avec un ratio combiné de 98,5 %, quasi-identique au ratio français (99%). Dans les deux périmètres, les résultats des compagnies d'assurance ont été soutenus par la hausse des taux d'intérêt et la bonne performance des marchés financiers.

On observe que c'est surtout la bonne performance des branches dommages qui a soutenu les résultats des assureurs. La question des marges en assurance vie reste un point d'attention, impactée par la faiblesse des rendements.

La solvabilité des compagnies d'assurance européennes est restée forte en 2023, avec un ratio de solvabilité moyen de 220 %, tandis que le ratio français atteint 230 %

Si le secteur de l'assurance a bien résisté aux chocs économiques et financiers de l'année 2023, la réglementation prudentielle stricte en France contribue à la bonne santé financière du secteur

Le secteur de l'assurance, tant européen que français, est confronté à plusieurs **défis**, notamment :

- La transformation digitale, pour améliorer l'expérience client et proposer des produits innovants

- L'évolution des besoins des clients, notamment en matière de cybersécurité et de protection de l'environnement
- La concurrence des nouveaux entrants, notamment des acteurs en ligne et des néoassureurs
- La réglementation qui doit poursuivre sa mission de sécurisation du secteur, sans en compromettre les capacités d'engagement déjà restreintes par la disponibilité faible des capitaux

Quelles perspectives pour l'assurance en 2024?

Les perspectives du secteur de l'assurance européen sont positives pour les années à venir.

- La croissance du marché devrait se poursuivre, tirée par la reprise économique et le développement de nouveaux produits d'assurance porté par l'évolution des besoins de protection.
- La profitabilité du secteur devrait rester stable, grâce à la hausse des taux d'intérêt et à la bonne performance des marchés financiers.
- Le secteur de l'assurance devra relever les défis de la transformation digitale, de l'évolution des besoins des clients et de la concurrence des nouveaux entrants.
- La prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux devrait être un moteur de développement pour le secteur.

Note particulière : Impact des pertes d'exploitation liées au COVID en 2023

Dans la continuité de l'Exercice 2021, le risque lié à la sollicitation de la garantie « Perte d'Exploitation » à la suite des arrêts imposés, des restrictions des plages horaires d'ouverture des activités des entreprises pendant la phase COVID et aux différents jugements des Tribunaux en 2022 sur l'interprétation des clauses litigieuses des assureurs, laissent « planer » des conséquences futures difficilement chiffrables avec certitude.

Dans un tel contexte, il a été constaté que de nombreuses déclarations ont été faites aux Compagnies d'assurance depuis 2020. Ce phénomène s'est légèrement accentué sur le marché en 2022 et ce, à titre conservatoire, afin d'éviter la prescription biennale. A quelques exceptions près, elles ont toutes donné lieu à un refus d'indemnisation au motif que la Perte d'Exploitation devait être la conséquence d'un dommage matériel.

Au sein du GAMEST, de tels dossiers sinistres ont été appréhendés selon plusieurs stades à la suite des déclarations effectuées et/ou sollicitations reçues :

- Cas 1: « Sans Suite » car la garantie n'est pas mobilisable ;
- Cas 2 : En cas d'assignation, il a été retenu une provision à 50 % du montant de la réclamation en respectant le principe d'une probabilité de 50 % d'être condamné in fine ;
- Cas 3 : classés « Sans suite » à l'issue d'un jugement favorable au GAMEST et sans appel ;
- Cas 4: En cas d'appel, approche identique au Cas 2 ci-dessus.

Le raisonnement qui est retenu pour l'évaluation « raisonnable » du risque d'indemnisation a été le suivant :

 Compte-tenu de la situation particulière, de l'impact médiatique autour de la position des assureurs et du risque d'interprétation plausible par les Tribunaux de la rédaction de la garantie Perte d'exploitation actuelle, nous avons souhaité avoir une approche ni trop pessimiste, ni trop optimiste d'une telle situation; Nous considérons, dès lors qu'une assignation est/serait officielle, que l'interprétation de la garantie peut nous exposer à un risque de condamnation à 50 %, après un jugement sur le fond devant une Cour d'Appel à notre initiative;

Nonobstant et à titre subsidiaire en cas de décisions malheureusement défavorables de la Cour d'Appel pour les Mutuelles, le GAMEST n'hésitera pas à faire appel en garantie les réassureurs. En effet, nous considérons qu'ils doivent suivre le sort des Cédantes car la rédaction des Traités de réassurance laisse également « planer » une certaine interprétation dans une telle situation.

Il convient de souligner, eu égard aux comportements de ce type de dossiers et des premiers jugements rendus par les Tribunaux au niveau du marché, que l'appréciation de la situation par le GAMEST pour l'évaluation des IBNR concernés, ne présente pas d'incohérences.

Contexte de l'Union GAMEST

L'exercice 2023 fut une année de développement mitigée du Chiffre d'Affaires avec :

- L'arrêt choisi de certains Partenariats avec des Courtiers grossistes pour lesquels 2023 marque la fin définitive de couverture ;
- ➤ Une progression du portefeuille « classique » en légère hausse. Cette évolution est surtout portée par les augmentations tarifaires 2023 et par la belle progression de plusieurs petites mutuelles locales.

L'encaissement de **53 902 K€** (*hors provision pour risques en cours*) s'inscrit ainsi en diminution de **18.56** % par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par l'arrêt souhaité de Partenariats avec des Courtiers « grossistes » sur la branche Automobile et Risque Industriel.

Le nombre de Contrats assurés passe ainsi de 178 356 en 2022 à 174 089 en 2023 du fait de l'arrêt de certains Partenariats comme évoqué ci-dessus. En revanche, grâce à la poursuite de notre stratégie de saturation de nos portefeuilles et au développement des mutuelles locales notamment, le nombre de sociétaires sur le portefeuille dit traditionnel s'est stabilisé.

Les sinistres ont représenté 66.82 % des cotisations de l'année contre 79.10% en 2022.

La sinistralité s'est ainsi améliorée de 12 points par rapport à 2022. En effet 2023 a été relativement épargnée puisqu'aucun sinistre exceptionnel n'a été déclaré et les évènements climatiques de l'été sont restés dans des ordres de grandeurs acceptables.

Sur le plan des Placements Financiers, notre approche prudente s'est poursuivie. Le résultat financier net (y compris les frais afférents) a été de 2 059 k€ contre 641 k€ en 2022. Cette amélioration est principalement portée par l'impact de la hausse des taux qui a permis au GAMEST de renégocier la majorité de ces Comptes à Termes.

Cela étant, la réflexion stratégique initiée en 2018 avec la création d'un Comité Excellence, a été poursuivie et amplifiée sur 2023. A ce titre des échanges ont été menés avec les Mutuelles de l'Union conduisant à la définition d'une stratégie claire visant à permettre aux mutuelles locales de se développer en respect de leur identité et de leurs valeurs et proposer un modèle de groupe mutualiste fort et pérenne.

Cette stratégie a ainsi été décliné en 6 axes majeurs :

- ⇒ Valeurs
- ⇒ Règlementaire
- ⇒ Services
- ⇒ Humain
- ⇒ Développement
- ⇒ et Avenir.

Ces ambitions ont mené à la définition d'une liste de projets permettant leurs déclinaisons opérationnelles.

FOCUS ACTIVITE MDE

Au 31/12/2023, le montant des cotisations acquises s'élève à 14 120 K€ en baisse de - 49,52 % par rapport au 31/12/2022.

Cette évolution négative résulte de notre décision de mettre un terme aux partenariats dont les résultats techniques sont déficitaires parmi lesquels les risques distribués par des courtiers grossistes en matière automobiles, les grandes demeures et le risque professionnel pour certaines activités spécifiques.

Les autres branches d'activités ont connu une stagnation ou une légère évolution positive de l'encaissement grâce à l'appui de nos différents distributeurs pour la promotion de nos solutions d'assurance.

Les autres produits techniques comptabilisés au titre des frais d'établissement des contrats s'élèvent à **784 K**€. Ce produit évolue proportionnellement au nombre d'affaires souscrites et de sociétaires assurés.

COTISATIONS NOUVELLES

Le volume en affaires nouvelles est impacté par la fin de la commercialisation des partenariats avec les courtiers grossistes et en baisse à 1 437 K€ par rapport à 3 823 K€ en 2022.

A périmètre constant nous avons une croissance de la production principalement dans les branches dommages en affaires nouvelles.

LES CHARGES TECHNIQUES

La charge des sinistres de l'exercice, toutes branches réunies, s'élève à 10 937 K€ soit 77,46 % des cotisations acquises (accessoires et frais inclus), pourcentage en baisse par rapport à l'exercice précédent qui était de 82,15 %.

Nous enregistrons une diminution de notre S/P de 5 points.

Des sinistres d'intensité ont atténué la portée des mesures appliquées pour la sélection et la qualité des risques en portefeuille.

Le S/P détaillé par branche d'activité reflète cette tendance.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les frais de production et de gestion des sinistres constituent l'ensemble des charges de fonctionnement qui s'élèvent à 3 778 K€, soit 26,76 % du chiffre d'affaires, en diminution de - 50.44% par rapport à 2022.

La charge de distribution représente 15,74 % du chiffre d'affaires en 2023 soit 2 223 K€ en diminution de - 63.76 % par rapport à 2022.

La baisse du chiffre d'affaires a eu un impact sur les charges de distribution. Ce phénomène s'explique par des résiliations de contrats.

L'effectif salarié de la Société compte 9 salariés dont 2 cadres en 2023.

La masse salariale représente **6,52** % du chiffre d'affaires des cotisations émises Société (frais et accessoires inclus) contre 3,06 % en 2022.

Le budget informatique annuel de la M.D.E. restant à sa charge est de 3 K€ en 2023.

Tout en sachant que la majorité des investissements dans ce domaine est mutualisée au sein du GIGAM.

L'ACTIVITE FINANCIERE

En 2023 les marchés actions ont été en hausse (CAC 40 +16 %) ainsi que les rendements sur les produits de taux.

Les certificats mutualistes et nos comptes de dépôts représentent plus de 75 % de nos encours.

Notre politique vise à optimiser la poche sécuritaire tout en maintenant les liquidités nécessaires à nos activités.

C'est dans ces conditions que nous avons réalisé un produit financier de **86 K**€ conforme à l'objectif recherché.

En perspective de la gestion future de nos placements, nous adoptons les lignes directrices suivantes :

- simplification du portefeuille afin d'en faciliter le pilotage en diminuant le nombre de lignes de placement
- réallocation des actifs au gré de la tendance du marché financier et des opportunités, tout en recherchant la diversification de ces derniers.

L'encours comptable des valeurs mobilières de notre Mutuelle s'établit au 31.12.2023 à 2 043 K€ par rapport à 1 915 K€ au 31.12.2022.

Les autres produits techniques s'élèvent à 424 K€, par rapport à 516 K€ en 2022. Ils sont en baisse en cohérence avec la composition du portefeuille et des contrats dans lesquels une part importante de la cotisation est dédiée à l'assistance.

LE RESULTAT

L'affectation prioritaire d'un **résultat positif** de 1 507 K€ aux capitaux propres du GAMEST, notre Union de Réassurance, vise à garantir la prudence et la solvabilité face aux engagements réglementaires liés à l'intégralité des activités des mutuelles du Groupe et à leur accorder sa caution solidaire.

Au titre de l'exercice 2023, la **participation** versée par le GAMEST à la M.D.E. s'élève à **2 726 K€, en diminution de - 62.16**% consécutive à la baisse de l'encaissement.

Elle est déterminée en fonction du développement de son chiffre d'affaires, de la diversification, de la sinistralité de son activité ainsi que du réajustement de la participation relative aux exercices précédents suivant le déroulement des provisions de sinistres restant en cours.

Ce reversement correspond techniquement à 19,30 % des primes acquises entraînant un bénéfice technique de12 K€.

Après imputation du résultat non technique complété des produits nets financiers et après dotation des provisions réglementaires, le **résultat de l'exercice** de notre Mutuelle s'élève à 171K€.

Au terme de l'exercice 2023, la valeur au bilan des capitaux propres de la M.D.E. s'élève à 1 158 K€, en augmentation de 143 K€.

Parallèlement les capitaux propres du GAMEST progressent de **6,54** % au 31.12.2023, à **36 746 K€.**

PERSPECTIVES

L'année 2024 sera mise à contribution afin de consolider notre solvabilité, en réduisant notre exposition aux risques d'intensité et en accentuant la diversification de notre encaissement vers des produits à valeur ajoutée.

Cette nouvelle stratégie de développement renforcera le développement de toutes nos solutions d'assurance Dommages, Pertes Pécuniaires, les Protections Juridiques et les Assurances de Personnes avec l'appui de notre réseau de distribution.

CONCLUSION

L'année 2023 a été une année satisfaisante pour notre Mutuelle.

Elle confirme la profitabilité de nos activités, le renforcement de notre solvabilité et notre capacité d'adaptation.

Nous recueillons les fruits des actions concrètes engagées dans différents domaines :

- coût et modèle de distribution,
- surveillance portefeuille,
- charges d'exploitation,
- développement des produits à valeur ajoutée,
- lancement de nouvelles solutions d'assurance.

Notre environnement reste toujours aussi concurrentiel et les réformes législatives et réglementaires rendent d'autant plus difficiles nos actions au quotidien.

Nous sommes confiants dans notre capacité d'adaptation, de développement et dans la réussite des axes de progrès entrepris.

AG MDE 2024

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article R 322-53 et R 322-55-1 du Code des Assurances

I) ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2023.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

- Benoît STURNY, Président
- Olivier ABEILLON
- Philippe EISER
- Vincent MOREL
- Christian RAT
- Augustin SORBARA
- Claude WITZ

La composition du Conseil d'Administration traduit en son sein diverses compétences s'exerçant dans des domaines tels que l'informatique, le contrôle de gestion, la gestion d'entreprise, la gestion immobilière ainsi que la gestion des ressources humaines.

- **3** Administrateurs de la Société exercent également un mandat au Conseil d'Administration de l'Union du GAMEST, au sein duquel ils représentent la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse Assurances » Il s'agit de :
 - Benoît STURNY
 - Claude WITZ
 - Philippe EISER
- 1 Administrateur de la Société exerce parallèlement un mandat d'administrateur au sein du Conseil de la MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE COLMAR Il s'agit de :
 - Benoît STURNY
- **3** Administrateurs de la Société exercent parallèlement un mandat d'administrateur au sein du Conseil de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA Il s'agit de :
 - Benoît STURNY
 - Philippe EISER
 - Claude WITZ.

DIRECTION GENERALE

Depuis le 01.10.2014 et jusqu'au 31.12.2023, la **Direction Générale** était assurée par **M. Eric PICARD.**

FREQUENCE DES REUNIONS

Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois qu'il est nécessaire, à l'initiative de son Président ou du Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois, en conformité avec l'article 23 des statuts de la Société.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil leur sont communiqués avant la date de la réunion, de même que d'autres documents annexes ou complémentaires leur sont remis le jour même de la réunion.

FONCTIONNEMENT ET MODALITES DE CONVOCATION

Le Conseil d'Administration est convoqué par son Président par lettre simple ou courrier électronique adressé à ses membres, avec la mention de l'ordre du jour, au moins huit jours avant la date de la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer qui si la moitié au moins des membres du Conseil est présente.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

En 2023, le taux de présence des Administrateurs a été de 90%.

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de chaque réunion, le Directeur Général informe les membres du Conseil de la situation technique et financière du Groupe ainsi que de l'évolution des activités des Sociétés de l'Union.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu aux dates et sur les thèmes suivants :

- Le 17 janvier 2023
- 1) Révision stratégique de l'Union GAMEST
 - Le 22 mars 2023
- 1) Approbation du PV de la réunion du 13.12.2022
- 2) Approbation du PV de la réunion du 17.01.2023
- 3) Compte de résultat et Bilan 2022
- 4) Suivi de la trésorerie et des dépenses au 28 février 2023
- 5) Points sur les partenariats avec les courtiers délégataires dits « grossistes »
- 6) Point sur l'activité commerciale
- 7) Points Divers
 - 150 ans de la Mutuelle
 - Vente du portefeuille GMA

- Le 22 juin 2023
- 1) Approbation du PV de la réunion du 22.03.2023
- 2) Activité MDE au 31 mai 2023
- 3) Point sur la trésorerie au 31 mai 2023 et suivi des dépenses au 31 mai 2023
- 4) Point sur le Run Off des partenariats avec les courtiers grossistes
- 5) Point sur l'activité commerciale
- 6) Immobilier
- 7) Actualités GAMEST
- 8) Points divers
 - Le 20 septembre 2023
- 1) Projet d'évolution de la MDE
- 2) Points divers
 - Le 12 décembre 2023
- 1) Approbation du PV du CA du 20 septembre 2023
- 2) Activité au 30 novembre 2023
- 3) Point sur la Trésorerie et le Suivi des dépenses au 30 novembre 2023
- 4) Projet de suivi de la Trésorerie et des dépenses 2024
- 5) Mesures tarifaires 2024
- 6) Point sur les Partenariats avec les Courtiers Délégataires
 - a) Situation à la suite de la résiliation des Conventions
 - b) Run Off de la gestion des sinistres
 - c) Etat des arriérés
- 7) Souscription de certificats Mutualistes
- 8) Nomination de Laurent WERNER au 1er janvier 2024
- 9) Actualités GAMEST
- 10) Calendrier des instances 2024
- 11) Questions diverses:
 - a) Social

Chacune des réunions donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui est communiqué à chaque administrateur avant la réunion suivante. Il est approuvé lors de cette réunion.

AUTORISATIONS SPECIFIQUES

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration doit autoriser préalablement la conclusion de certaines opérations. En 2023, aucune autorisation n'a été sollicitée ni délivrée à ce titre.

AG MDE 2024

REMUNERATION

Les membres du Conseil d'Administration disposent d'indemnité de présence et de frais de déplacement au niveau du Groupe mais également au niveau des mutuelles adhérentes qu'il représente.

En 2023, le montant total des indemnités et défraiements perçus par les administrateurs en fonction à la MUTUELLE DE L'EST s'est élevé à 11 100 euros.

Le montant des indemnités des administrateurs de la MUTUELLE DE L'EST exerçant un mandat complémentaire au GAMEST s'élève à 10 992,96 euros.

Le Président du Conseil d'Administration Benoît STURNY

As-



Créateurs de solidarité

RESOLUTIONS

RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1^{ERE} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve dans toutes leurs parties, le bilan, les comptes de résultat et leurs annexes de l'exercice 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

2E RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 de 171 359 € au compte "report à nouveau".

3E RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Président concernant l'exercice 2023 et l'arrêté des comptes 2023.

4E RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration et à la Direction Générale pour leur gestion au cours de l'exercice 2023.

5E RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe, pour l'exercice 2024, une enveloppe globale d'un montant maximum de **20 000 euros** pour l'attribution des indemnités des Administrateurs, du Président et des vice-Présidents du Conseil d'Administration.

6E RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Benoît STURNY pour une période de 6 ans.

7E RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Augustin SORBARA pour une période de 6 ans.

8E RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à tout porteur d'un extrait, d'un original, ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

	EXE	EXERCICE 2023			
ACTIF	Montant brut	Amortiss. et provisions pour dépréciation	Montant Net	Montant Net	
ACTIFS INCORPORELS	8 287	8 287	-	-	
PLACEMENTS					
Terrains et constructions Placements financiers	3 222 244 2 291 905 5 514 149	1 252 209 331 745 1 583 95 4	1 970 035 1 960 160 3 930 195	2 251 350 1 868 673 4 120 023	
PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES					
Provisions pour primes non acquises Provisions pour sinistres à payer	825 234 51 329 266 52 154 500		825 234 51 329 266 52 154 500	1 508 773 60 412 928 61 921 701	
CREANCES					
Créances nées d'opérations d'assurance directe Créances nées d'opérations de réassurance	1 097 110 213 780		1 097 110 213 780	2 365 138 406 570	
	519 850 1 830 740	21 740 21 740	498 110 1 809 000	28 358 509 249 3 309 315	
AUTRES ACTIFS					
Actifs corporels d'exploitation Comptes courants et caisse	1 155 317 354 670 1 509 987	795 281	360 036 354 670 714 706	405 302 355 117 760 419	
COMPTES DE REGULARISATION		775 251		7 00 110	
Intérêts et loyers acquis non échus Frais d'acquisition reportés Charges constatées d'avance	1 128 83 615 1 233 85 976		1 128 83 615 1 233 85 976	1 128 158 831 2 762 162 721	
TOTAL GENERAL	61 103 639	2 409 262	58 694 377	70 274 179	
Engagement hors bilan					
Engagement donné			-	-	

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

PASSIF	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
CAPITAUX PROPRES		
Fonds d'établissement	719 484	691 909
Droit d'adhésion	-3 680	-1 350
Réserve spéciale de réévaluation	1 203 122	1 236 417
Réserve de capitalisation Réserve pour éventualités diverses	487 441	487 441
Participation au fonds d'établissement GAMEST	- 1 290 600	- 1 270 000
Report à nouveau	- 129 186	- 211 432
Résultat de l'exercice	171 359	82 246
Resultat de l'exercice	1 157 939	1 015 230
PROVISIONS TECHNIQUES	1 157 959	1 015 230
Provisions pour primes non acquises affaires directes	825 234	1 508 773
Provisions pour sinistres à payer affaires directes	51 329 266	60 412 928
Provisions pour frais de gestion	796 579 52 951 079	1 400 606 63 322 308
	52 951 079	63 322 308
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	39 081	31 715
AUTRES DETTES		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	401 703	1 043 286
Dettes nées d'opérations de réassurance	802 676	4 169 622
Dettes envers les Ets de crédit	2 949 729	296 400
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	2 082	2 082
Personnel	160 915	106 995
Etat et organismes sociaux	203 932	242 896
Créanciers divers	24 763 4 545 800	43 232 5 904 512
COMPTES DE REGULARISATION	4 545 800	3 904 512
Prix de remboursement à provisionner sur valeurs mobilières	478	414
	478	414
TOTAL GENERAL	58 694 377	70 274 179
	-	-

COMPTE DE RESULTAT au 31 DECEMBRE 2023

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Primes acquises					
Primes émises	+	12 702 526	12 702 526	_	_
Frais et accessoires émis	, +	784 017	784 017	-	_
Variation des primes acquises non émises		- 243 080	- 243 080	_	_
Variation des primes à annuler	+	192 790	192 790	-	_
Variation des primes non acquises	+	683 539	683 539	-	_
yanadan das primas non dequises	+	14 119 792	14 119 792	-	-
Produit des placements alloués	+	36 338		36 338	- 85 268
Autres produits techniques	+	424 245		424 245	515 147
Charges des sinistres					
Prestations et frais payés	_	18 122 174	17 666 857	455 318	1 241 381
Charges des provisions pour sinistres	-	- 9 687 690	- 9 083 663	- 604 027	- 135 771
	-	8 434 485	8 583 194	-148 709	1 105 611
Frais d'acquisition et d'administration		4 444 700			
Frais d'acquisition	-	1 441 709		1 441 709	2 949 341
Frais d'administration	-	1 330 086		1 330 086	2 885 782
Commissions reçues des réassureurs	+				
Participation aux bénéfices GAMEST	+		- 2 725 590	2 725 590	7 204 050
	-	2 771 795	2 725 590	46 206	- 1 368 926
Autres charges techniques	-	551 135		551 135	547 435
Résultat technique de l'assurance non-Vie	+	2 822 961	2 811 009	11 952	145 759

COMPTE DE RESULTAT au 31 DECEMBRE 2023

COMPTE NON TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

		Opérations 2023	Opérations 2022
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	+	11 952	145 759
Produits de placements			
Revenu des placements	+	261 957	257 938
Profits provenant de la réalisation des	+	_	-
placements			
Reprise prov. dépréciation placements	+	11 461	-
	+	273 418	257 938
Charges des placements			
Frais de gestion internes et externes des			
placements et frais financiers	-	31 599	32 827
Intérêts des emprunts	-	74 552	15 889
Perte sur cession valeurs mobilières	-	4 966	-
Dotation provision pour dépréciation val.			
mobilières	-	15 099	277 521
Autres charges des placements	-	61 325	76 065
	-	187 540	402 303
Produits des placements transférés	_	36 338	- 85 268
·			
Résultat exceptionnel			
Produits exceptionnels	+	405 684	88 250
Charges exceptionnelles	_	295 816	92 666
Impôts sur bénéfice	-	-	-
Résultat de l'exercice	+	171 359	82 246

VALEURS MOBILIERES DETENUES EN FRANCE ET ADMISES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES.

Valeurs estimées conformément aux dispositions de l'Article R 332-19 et R 332-20

(Les montants indiqués sont en euros)

				VALEUR INSC	RITE AU BILAN	AU 31/12/2023		
CODE	NOMBRE	DESIGNATION DES VALEURS	BANQUE	VALEUR BRUTE (coût d'achat)	CORRECTIONS DE VALEUR (Provision pour dépréciation)	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2023	
230 ACTIONS I	230 ACTIONS ET TITRES COTES		BANQUE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2023	
FR000012777	1 1 343	VIVENDI	BPBFC	35 341	22 341	13 000	12 995	
FR000012057	8 290	SANOFI	BPBFC	3 135	-	3 135	26 030	
FR000012500	7 561	SAINT GOBAIN	BPBFC	35 134	-	35 134	37 396	
FR000013330		ORANGE	BPBFC	39 540	30 425	9 115	9 119	
FR000005395	1 188	AIR LIQUIDE	BPBFC	12 122	-	12 122	36 457	
FR000012064			BPBFC	33 727	-	33 727	31 981	
FR000012166	7 135	ESSILOR INTL	BPBFC	15 122	-	15 122	24 516	
FR0014008VX	-	EUROAPI	BPBFC	-	-	-	69	
NL0015000IY2 1 343 UNIVERSAL MUSIC		UNIVERSAL MUSIC	BPBFC	-	-	-	34 663	
TOTAL ACTIONS ET TITRES COTES			174 121	52 766	121 355	213 226		

2302 ACTIONS ET PARTS D'AUTRES O.P.C.V.M.		DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2023	
FR0012925774	310.13	MIROVA ACTIONS EURO C FCP 3DEC	BPBFC	28 227	-	28 227	25 849
FR0013444916	26	LAZ SUS CR 25 PD H EU FCP 3 DEC	BPBFC	25 909	-	25 909	24 383
LU2532471005	201	DPAM L BDS EUR C.26 WC EUR 3D	BPBFC	20 183	ı	20 183	20 810
TOTAL ACTIONS ET PARTS D'AUTRES O.P.C.V.M.				74 319	-	74 319	71 042

2310 OBLIGATIONS COTEES	DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2023
FR0013179223 225 000 BPCE 3 %	BPBFC	225 643		225 643	219 708
TOTAL COMPTE A TERME		225 643		225 643	219 708

2343 LIVRET ASSOCIATION INSTITUTIONNEL		DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2023	
		Livret association institutionnel	BPBFC	3 333		3 333	3 333
234 300				3 333	•	3 333	3 333

ACTIONS ET TITR	ACTIONS ET TITRES NON COTES		CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2023
1	PARTS GIE GIGAM	500		500	500
200	PARTS BRESSE COURTAGE	20 300		20 300	20 300
	PARTS AGENCE LAVIRON	2 000		2 000	2 000
	PARTS BGM ASSURANCES	1 710		1 710	1 710
	PARTS SAS MOREAU	278 979	278 979	0	0
1 511	GAMEST CERTIFICATS MUTUALISTES	1 511 000		1 511 000	1 511 000
TOTAL COMPTE	PARTICIPATION	1 814 489	278 979	1 535 510	1 535 510

VALEURS MOBILIERES DETENUES EN FRANCE ET ADMISES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Valeurs estimées conformément aux dispositions de l'Article R 332-19 et R 332-20

(les montants indiqués sont en euros)

212 IMMEUBLES D	E PLACEMENT ET D'EXPLOITATION	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2023
	IMMEUBLE EXPLOITATION 8 Av L. Jourdan BOURG EN BRESSE	1 165 841	399 920	765 921	1 146 000
	IMM. 5 av L. Jourdan BOURG EN BRESSE	139 525	49 190	90 335	138 000
	LES GIROLLES A BOURG EN BRESSE	698 043	293 932	404 111	785 000
	LOCAUX 17 Rue A. Baudin A BOURG EN BRESSE	129 116	51 886	77 230	110 000
	Av. de Brou -Victor Hugo A BOURG EN BRESSE	261 753	93 130	168 623	235 000
	IMM LES BOUTONS D'OR A BOURG EN BRESSE	344 499	155 329	189 169	390 000
	IMM LE COL VERT A BOURG EN BRESSE	249 659	110 093	139 566	290 000
	RESIDENCE SELENA - MEGEVE	233 808	98 728	135 080	318 000
TOTAL CPTE IMME	TOTAL CPTE IMMEUBLES DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION		1 252 208	1 970 035	3 412 000

RECAPITULATION DES VALEURS MOBILIERES - TITRES ET IMMEUBLES

TOTAL VALEURS MOBILIERES - TITRES ET IMMEUBLES		5 514 149	1 583 953	3 930 195	5 454 819
231	OBLIGATIONS	225 643		225 643	219 708
212+219	IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET DE PLACEMENT	3 222 244	1 252 208	1 970 035	3 412 000
250+260	PARTICIPATION	1 814 489	278 979	1 535 510	1 535.510
234300	LIVRETS ASSOCIATION	3 333	-	3 333	3 333
230200	ACTIONS ET PARTS AUTRES OPCVM	74 319	-	74 319	71 042
230000	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES	174 121	52 766	121 355	213 226
		VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEURS	VALEUR NETTE	REALISATION AU 31/12/2023
			CORRECTIONS DE		VALEUR DE

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2023

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

La MUTUELLE DE L'EST « LA BRESSE ASSURANCES » est soumise depuis le 1.1.1995 au plan comptable spécifique aux Sociétés d'Assurances.

La présente annexe est établie conformément aux dispositions du code des assurances (décret du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994, respectivement articles R 341-2 et A 344-3 2°)

La MUTUELLE DE L'EST « LA BRESSE ASSURANCES » est intégralement réassurée par l'Union de Réassurance du GAMEST. La présentation du bilan prend en compte la cession de l'ensemble des cotisations et des sinistres à l'Union de Réassurance.

Les comptes de La MUTUELLE DE L'EST « LA BRESSE ASSURANCES » font partie intégrante des comptes combinés du GAMEST.

POSTES DU BILAN

♦ ACTIF

Actifs incorporels:

Ce poste comprend:

les logiciels qui font l'objet d'un amortissement annuel d'un tiers

Immobilisations corporelles:

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes correspondant aux durées d'utilisation des immobilisations :

agencement, aménagements, installations: 15 ans
matériel informatique: 3 ans
mobilier ou matériel de bureau: 3 à 10 ans.

Placements immobiliers:

La Mutuelle de l'Est « La Bresse Assurances » a tenu compte des nouvelles règles comptables applicables à compter du 1^{er} janvier 2005 en application du règlement C.R.C. N° 2004-06. En ce qui concerne les immeubles, l'approche par composants introduite par le règlement C.R.C. 2002-10 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs a été appliquée de la façon suivante.

Les nouveaux principes généraux et modalités d'application ont été appliqués, en ce qui concerne :

- « L'approche par composants » qui consiste à différencier les éléments constitutifs d'un actif lorsque ceux-ci ont des durées, ou des rythmes d'utilisation différents de l'immobilisation dans son ensemble
- Les « durées d'amortissement » qui sont déterminées en fonction de la durée économique estimée du bien;

Pour l'ensemble des Actifs Immobiliers, il a été défini les composants et les durées d'amortissement suivants :

Décomposition des bâtiments selon la règle suivante :

Structure: Gros œuvre: entre 80 et 120 ans
Clos et couvert: entre 30 et 35 ans

Lots techniques : sur 25 ansSecond œuvre : sur 15 ans.

Cette approche par composants a conduit également à séparer les valeurs des terrains de celles des constructions, dans le cadre d'acquisition d'ensembles immobiliers pour lesquels la ventilation entre coût du terrain et coût de la construction n'a pas été opérée lors de l'entrée dans le patrimoine.

Les valeurs de terrain sont définies par référence aux actes notariés d'origine, en retenant la ventilation détaillée dans l'acte authentique ou, à défaut, une **valeur forfaitaire de 10** % de la valeur d'acquisition.

La valeur de réalisation des immeubles, qui figure dans « l'état de placements », est déterminée à partir d'expertises. La dernière expertise quinquennale a été effectuée au 31 décembre 2019. Une actualisation du patrimoine immobilier a eu lieu pour une valorisation au 31/12/2023.

Informations relatives à la réévaluation intervenue au 31 décembre 2009

On rappellera que la Société a procédé durant l'exercice 2009, à une réévaluation de l'ensemble de ses terrains et immeubles en date du 31 décembre 2009, sur la base d'une expertise immobilière effectuée le 30 juin 2009. L'écart constaté a été comptabilisé au 31 décembre 2009, au niveau des Capitaux Propres, au compte 105200 « Ecart de réévaluation ».

La Société à cédé:

en date du 22 et 28 décembre 2010, l'immeuble situé 1 rue Clavagry à Bourg en Bresse (en 4 lots) pour un montant de 323 500 €. A cette date, l'écart de réévaluation provenant du bien cédé, a été transféré au Compte de Réserves pour un montant de 278 292 €.

En date du 05 et 12 mai 2023, les deux immeubles situés au 8 rue de Lyon à MEXIMIEUX pour 240 000 € et celui du 24 place de la Liberté à LAGNIEU pour 165 000 €. A cette date, l'écart de réévaluation provenant des biens cédés, a été transféré au compte de Réserves pour un montant de 33 295 €.

	Valeur avant	Ecart de	Valeur après
Types	la	réévaluation	la
d'immobilisation	réévaluation	constaté au	réévaluation
	du 31/12/2022	31/12/2022	au 31/12/2022
	Α	В	A+B
TERRAINS			
terrain d'exploitation	75 549 €	50 935 €	126 484 €
Terrains de			
placement	134 876 €	101 436 €	236 312 €
IMMEUBLES			
Immeubles de			
placement	1 255 817 €	912 923 €	2 168 740 €
Immeubles			
d'exploitation	589 941 €	449 415 €	1 039 356 €
	2 056 183 €	1 514 709 €	3 570 892 €

Types d'immobilisation	Valeur après la réévaluation du 31/12/2022	Cession en 2023 d'actifs réévalués	Valeur depuis le 31/12/2023
TERRAINS			
terrain d'exploitation	126 484 €	- €	126 484 €
terrain de placement	236 312 €	- 34 865 €	201 447 €
IMMEUBLES			
Immeubles de			
placement	2 168 740 €	- 313 784 €	1 854 957 €
Immeubles			
d'exploitation	1 039 356 €	- €	1 039 356 €
	3 570 892 €	- 348 649 €	3 222 244 €

Types d'immobilisation	Ecart de réévaluation constaté au 31/12/2009	Transfert vers un compte de réserve au 31/12/2023	Ecart de réevaluation depuis le 31/12/2023
TERRAINS			
terrain d'exploitation	50 935 €		50 935 €
Terrains de			
placement	101 436 €	- 26 479 €	74 957 €
IMMEUBLES			
Immeubles de			
placement	912 923 €	- 285 108 €	627 815 €
Immeubles			
d'exploitation	449 415 €		449 415 €
	1 514 709 €	- 311 587 €	1 203 122 €

Autres placements:

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée aux charges ou produits de l'exercice sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les actions sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat. Pour les actions en situation de moins-value durable, une provision pour dépréciation durable est constituée par rapport à la valeur de réalisation.

La rubrique "amortissements et provisions" inclut au niveau des placements financiers l'amortissement des écarts d'acquisition des obligations.

Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

<u>Provisions pour primes non acquises</u>: elles sont prises en charge à 100 % par l'Union de Réassurance.

<u>Provisions pour sinistres à payer et Prévisions de recours à encaisser</u>: elles comprennent la prise en charge à 100 % par l'Union de Réassurance des provisions pour sinistres survenus depuis 1997.

<u>Créances nées d'opérations d'assurance directe</u>: elles comprennent les créances sur courtiers agents ou provenant de la facturation directe des services à l'Union. La provision pour dépréciation sur quittances contentieuses a été directement prise en charge par l'Union de Réassurance GAMEST.

Comptes de régularisation :

1) Intérêts et loyers acquis non échus : 1 128 €

2) Frais d'acquisition reportés : 83 615 €

Les frais d'acquisition reportés bruts ont été calculés en appliquant au montant des frais d'acquisition de la Mutuelle de l'Est « La Bresse Assurances « le taux de report des cotisations brutes, c'est-à-dire le rapport de la provision pour primes non acquises brutes aux primes émises brutes.

Le montant des frais d'acquisition pris comme base inclut 40 % des commissions versées aux agents et courtiers représentant leur quote-part d'activité consacrée à l'acquisition.

◆ PASSIF

Capitaux propres

Affectation du résultat 2022

Le résultat de l'exercice de la MDE de 2022 d'un montant de 82 246 € a été affecté comme indiqué ci-dessous :

Report à nouveau:

Le report à nouveau :

a été augmenté du résultat de 2022 pour :

solde du report à nouveau au 31/12/2023

- 211 432 €
82 246 €
- 129 186 €

Provisions techniques:

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

a) Provision pour primes non acquises:

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance. Elle est calculée sur la base de méthodes statistiques.

b) Provision pour sinistres à payer et Prévisions de recours à encaisser :

La provision pour sinistres à payer est calculée dossier par dossier pour l'ensemble des risques, conformément aux articles R 331-6-4, R 331-15, R 331-16.

Cette provision est calculée sur la base d'une méthode retenue au niveau au GAMEST mais appliquée sur les chiffres réels et propres au type de gestion de chaque société. Elle se calcule sur le volume des sinistres et des frais techniques restant à payer, de même que sur le montant des recours à percevoir. Cette provision reste à la charge de la MDE.

A compter de 2015, le taux de chargement appliqué est celui constaté par la M.D.E. au cours de l'exercice et intègre également celui constaté dans les comptes du GAMEST. Pour 2023, le taux de la M.D.E. s'établit à 2,40 %, le minimum de 5% n'étant plus appliqué et ce respect des normes comptables.

Les sinistres individuels dont la provision (indemnités + recours) est supérieure à 1 000 000 € sont écrêtés au-delà de ce montant pour le calcul.

c) Provision pour indemnité de fin de carrière :

La Mutuelle de l'Est « La Bresse Assurances « a constaté sous forme de provision la totalité de ses engagements de retraite des collaborateurs salariés, sous déduction des sommes versées à ce titre auprès des banques.

d) Provision pour médailles du travail :

La Mutuelle de l'Est « La Bresse Assurances « a constaté au passif une provision pour médailles du travail d'un montant de 3 288 €.

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS

Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à 14 119 792 €. Les cessions sont de 100 % pour l'Union de Réassurance GAMEST.

A compter de 2015, le montant des « Frais et accessoires émis » est dorénavant rattaché aux primes acquises.

Le volume des provisions pour PANE (Primes acquises non émises) est dorénavant identifié au compte de résultat technique, de même que le total des provisions pour primes à annuler.

Autres produits techniques

Ils comprennent les commissions FILASSISTANCE.

Conformément aux nouveaux traités de réassurance entre la MDE et l'Union de Réassurance GAMEST, les compléments de primes sont reversés en totalité à l'Union de Réassurance pour un montant de 784 017 €. au titre de l'exercice.

Participation aux bénéfices du résultat

Le mode de calcul de la répartition financière au résultat perçu par les cédantes de l'Union du GAMEST a été modifié suivant décision du Conseil de Surveillance de l'Union réuni le 30 octobre 2013. Plus particulièrement, il a été introduit, dans le mode de répartition, un calcul économique de la participation revenant à chaque cédante au regard de sa contribution au résultat de l'Union. Ce nouveau mode de répartition approuvé par l'ACPR en date du 24 décembre 2013 s'est appliqué, pour la première fois, lors du calcul de la participation financière perçue par les cédantes de l'Union au titre de l'arrêté des comptes annuels de l'Union pour l'exercice 2013. Il en résulte ainsi, au titre de l'exercice 2023, une répartition d'un montant de 2 725 590 € au bénéfice de La Mutuelle de l'Est « La Bresse Assurances »

Produits financiers: règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé comme suit : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques figurent dans le "compte technique" et ceux issus des capitaux propres dans le "compte non technique".

Du fait de la cession à 100 % des primes, les produits financiers concernent principalement le compte non technique.

Produits exceptionnels

Ils comprennent notamment:

- la vente des locaux à LAGNIEUX : pour 165 000 €
- la vente des locaux à MEXIMIEUX: pour 240 000 €
- opérations diverses non pointées : pour 684 €

Le total des produits exceptionnels sur l'exercice 2023 s'établit à 405 684 €.

Charges de Sinistres :

Les charges de sinistres sont de **8 434 485** € (toutes survenances confondues). Les cessions de sinistres aux réassureurs comprennent la mise à la charge de l'Union de Réassurance GAMEST de l'ensemble des sinistres et provisions des sinistres survenus au cours de l'exercice.

Les frais de gestion pour sinistres sont calculés sur la base d'une méthode retenue au niveau au GAMEST mais appliquée sur les chiffres réels et propres au type de gestion de chaque société. Elle se calcule sur le volume des sinistres et des frais techniques restant à payer, de même que sur le montant des recours à percevoir. Cette provision reste à la charge de La MDE

A compter de 2015, le taux de chargement appliqué est celui constaté par la MDE au cours de l'exercice et intègre également celui constaté dans les comptes du GAMEST. Pour 2023, le taux de la MDE s'établit à 2,40 %, le minimum de 5% n'étant plus appliqué et ce respect des normes comptables.

Les sinistres individuels dont la provision (indemnités + recours) est supérieure à 1 000 000 € sont écrêtés au-delà de ce montant pour le calcul.

Prestations de santé réglées par les organismes d'assurance complémentaire

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Frais d'acquisition et d'administration

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Société utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes : superficie des locaux, masse salariale, effectif ainsi que temps passé.

La quote-part des frais d'acquisition a en particulier été déterminée comme suit :

- 40 % des commissions versées aux agents et courtiers
- totalité des salaires et charges des commerciaux
- prise en compte des frais de personnel directement affectés à l'acquisition
- affectation au jour le jour des frais d'acquisition directement ventilables
- application de clés de répartition en vue de l'imputation aux frais d'acquisition des charges non directement affectables comprenant notamment le téléphone, la maintenance informatique, l'affranchissement et les charges locatives (EDF etc...)

Charges exceptionnelles

Elles comprennent notamment :

- la Valeur Nette Comptable des Locaux de LAGNIEUX : pour 85 842 €
- la Valeur Nette Comptable des Locaux de MEXIMIEUX : pour 107 382 €
- Cession portefeuille ASSURIX : pour 13 230 €
- Dossier MOREAU/MARIAL GI: pour 70 000 €
- Différence taxes agricoles : pour 18 540 €
- Sinistres co assureurs : pour 822 €

Le total des charges exceptionnelles sur l'exercice 2023 s'établit à 295 816 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN

A - Engagement fin 2014

Le GAMEST, par décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 05/12/2014, a décidé de procéder à une augmentation de ses fonds propres d'un montant de 8 250 000 €, par un apport des Mutuelles de l'Union. Il en résulte une contribution supplémentaire de la MAVIC d'un montant de 3 282 000 € par rapport aux dispositions statutaires applicables, en substitution de la MALJ et de la MDE.

La MAVIC a ainsi été appelée à se substituer à la MUTUELLE DE L'EST « LA BRESSE ASSURANCES » par une contribution supplémentaire de 2 740 000 €. La MUTUELLE DE L'EST « LA BRESSE ASSURANCES » s'est engagée à procéder à son remboursement suivant retour à meilleure fortune dans un délai maximum de 20 ans, dont les modalités sont fixées par une Convention.

Par décision du Conseil d'Administration du :

- **21 juin 2016**, un 1^{er} remboursement d'un montant de **320 000** € a été effectué le 30 juin 2016.
- **15 juin 2017**, un 2^{ème} remboursement d'un montant de **176 000 €** a été effectué le 30 juin 2017.
- **16 juin 2018**, un 3^{ème} remboursement d'un montant de **406 000 €** a été effectué le 30 juin 2018.
- **12 juin 2019**, un 4^{ème} remboursement d'un montant de **38 000 €** a été effectué le 30 juin 2019.
- **17 septembre 2020**, compte tenu des **résultats déficitaires** de l'exercice, il a été procédé à aucun remboursement.
- **23 juin 2021**, un 5^{ème} remboursement d'un montant de **330 000 €** a été effectué le 25 juin 2021.
- **7 juin 2022**, compte tenu des **résultats déficitaires** de l'exercice, il a été procédé à aucun remboursement.
- 22 juin 2023 un 6ème remboursement d'un montant de 20 600 € a été effectué le 26 juin 2023.
 - La valeur de l'engagement donné initialement était de 2 740 000 €
 - La valeur de l'engagement restant au 31/12/2019 est de 1 800 000 €
 - La valeur de l'engagement restant au 31/12/2020 est de 1 800 000 €
 - La valeur de l'engagement restant au 31/12/2021 est de 1 470 000 €
 - La valeur de l'engagement restant au 31/12/2022 est de 1 470 000 €
 - La valeur de l'engagement restant au 31/12/2023 est de 1 449 400 €

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF et PASSIF

(Les montants indiqués sont en euros)

Immobilisations incorporelles (Valeurs brutes):

Rubrique	31.12.2022	Acquisitions	Cessions	31.12.2023
Logiciels	8 287	-	-	8 287
TOTAL	8 287	-	-	8 287

Placements immobiliers (Valeurs brutes):

Rubrique	31.12.2022	Acquisitions	Cessions	31.12.2023
Constructions Terrains	3 208 097 362 796	-	313 784 34 865	2 894 313 327 931
TOTAL	3 570 892	-	348 649	3 222 244

Actifs corporels d'exploitation:

Rubrique	31.12.2022	Acquisitions	Cessions	31.12.2023
Mobilier/Matériel Matériel de transport	91 938	-		91 938
Agencements	1 063 379	-	-	1 063 379
TOTAL	1 155 317	-	-	1 155 317

Amortissements:

Rubrique		31.12.2022	Dotation	Reprises	31.12.2023
Immobilisations incorporelles Actif immobilier Actif financier Immobilisations corpord'exploitation Matériel de transport		8 287 1 319 543 328 107 750 016	- 54 796 15 099 45 265	- 122 130 11 461 - -	8 287 1 252 209 331 745 795 281
ТОТ	AL	2 405 953	115 160	133 591	2 387 522

Autres immobilisations et placements :

Rubrique	31.12.2022	Acquisitions	Cessions	31.12.2023
Actions cotées	174 121	-	-	174 121
Actions / parts /OPCVM	79 210	20 182	25 074	74 319
Obligations cotées	225 643	-	-	225 643
Titres de participation	303 489	-	-	303 489
Autres placements	3 316	17	-	3 333
Certificats mutualistes	1 411 000	100 000	-	1 511 000
TOTAL	2 196 780	120 199	25 074	2 291 905

Provision pour dépréciation durable :

Rubrique	31.12.2022	Dotation	Reprises	31.12.2023
Provision pour dépréciation durable	328 107	15 099	11 461	331 745
TOTAL	328 107	15 099	11 461	331 745

Créances et dettes des cessionnaires et rétrocessionnaires :

Créances

Rubrique	31.12.2022	Augm.	Dimin.	31.12.2023
Part Primes non acquises	1 508 773	-	683 539	825 234
Part Prévisions de recours à encaisser	-2 504 869	968 019	-	-1 536 850
Part Sinistres à payer	62 917 798	-	10 051 682	52 866 116
TOTAL	61 921 702	968 019	10 735 221	52 154 500

Provisions techniques brutes:

Rubrique	31.12.2022	Augm.	Dimin.	31.12.2023
Prov. Primes non acquises	1 508 773	1	683 539	825 234
Prov. Sinistres à payer	62 917 798	-	10 051 682	52 866 116
Prév. Recours à encaisser	-2 504 869	968 019	-	-1 536 850
Provision Frais de gestion	1 400 606	-	604 027	796 579
TOTAL	63 322 308	968 019	11 339 248	52 951 079

Capitaux propres:

Rubrique	31.12.2022	Augm.	Dimin.	31.12.2023
Fonds d'établissement	691 909	27 575	-	719 484
Droit d'adhésion	-1 350	- 2 330		-3 680
Réserve de capitalisation	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	1236 417	-	33 295	1 203 122
Réserve pour éventualités diverses	487 441	-	-	487 441
Participation au fonds d'établissement GAMEST	- 1 270 000		20 600	- 1 290 600
Report à nouveau débiteur	-211 432	82 246		-129 186
Résultat de l'exercice	82 246	171 359	82 246	171 359
TOTAL	1 015 230	278 850	136 141	1 157 939

Etats des provisions pour risques et charges :

Rubrique	31.12.2022	Augm.	Dimin.	31.12.2023
Dravisian navy indomnité				
Provision pour indemnité de fin de carrière	27 423	8 370	-	35 793
Provision Médaille du travail	4 292	-	1 004	3 288
TOTAL	31 715	8 370	1 004	39 081

Créances et dettes d'exploitation :

Créances

Rubrique	31.12.2022	31.12.2023	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 365 138	1 097 110	1 097 110	-
Créances nées d'opérations de réassurance	406 570	213 780	213 780	-
Etat et Organismes sociaux	28 358	-	-	-
Débiteurs divers	509 249	498 110	498 110	-
TOTAL	3 309 315	1 809 000	1 809 000	-

Dettes

Rubrique	31.12.2022	31.12.2023	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	1 043 286	401 703	401 703	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 169 622	802 676	802 676	-
Autres emprunts et dépôts espèces locataires	296 400	2 949 729	62 453	2 887 276
Dépôts et cautionnements reçus	2 082	2 082		2 082
Personnel	106 995	160 915	160 915	-
Etats, organismes Sécurité Sociale	242 896	203 932	203 932	-
Créditeurs divers	43 232	24 763	24 763	-
TOTAL	5 904 512	4 545 800	1 656 442	2 889 358

Compte de régularisation actif et passif :

Actif

Rubrique	31.12.2022	Augm.	Dimin.	31.12.2023
Intérêts et loyers courus et non échus	1 128	1 128	1 128	1 128
Frais acquisition reportés	158 831	- 75 215	-	83 615
Charges constatées d'avance	2 762	1 233	2 762	1 233
TOTAL	162 720	-72 854	3 980	85 976

Passif

Rubrique	31.12.2022	Augm.	Dimin.	31.12.2023
Amortissements des diff. sur les prix de remboursement	414	64	-	478
TOTAL	414	64	-	478

COMPTE DE RESULTAT

Primes acquises:

Ventilation des primes acquises	2022	2023
Primes émises	26 621 235	12 702 526
Frais et accessoires émis	953 982	784 017
Variation des primes acquises non émises	73 220	- 243 080
Variation des primes à annuler	- 75 200	192 790
Variation des primes non acquises	399 254	683 539
TOTAL des primes acquises	27 972 491	14 119 792

Primes cédées :

Ventilation des primes cédées	2022	2023
Primes émises	26 621 235	12 702 526
Frais et accessoires émis	953 982	784 017
Variation des primes acquises non émises	73 220	- 243 080
Variation des primes à annuler	- 75 200	192 790
Variation des primes non acquises	399 254	683 539
TOTAL des primes cédées	27 972 491	14 119 792

Sinistres:

Brut

Charges de sinistres	2022	2023
Prestations et frais payés	14 020 597	17 666 857
Charges des provisions pour sinistres	- 2 690 140	- 9 687 690
Autres charges de gestion	1 241 381	455 318
TOTAL des charges de sinistres	12 571 839	8 434 485

Cessions

Charges de sinistre cédées	2022	2023
Prestations et frais payés	14 020 597	17 666 857
Charges des provisions pour sinistres	- 2 554 369	- 9 083 663
TOTAL des charges de sinistres	11 466 228	8 583 194

Ventilation par destination des frais généraux et des dotations :

	2022	2023
Frais de sinistres	1 241 381	455 318
Frais d'acquisition	2 949 341	1 441 709
Frais d'administration	2 885 782	1 330 086
Autres charges techniques	547 435	551 135
TOTAL	7 623 940	3 778 248

Ventilation des produits et charges de placements :

Produits	2022	2023
Revenus des placements	257 938	261 957
Reprise sur provision pour dépréciation	-	11 461
Charges	257 938	273 418
Intérêts sur emprunts Frais externes de gestion sur immeubles,	15 889	74 551
sur titres	32 916	24 175
Frais internes de gestion sur placements	32 827	31 599
Perte sur cession valeurs mobilières Amortissement des différences de prix de	-	4 966
remboursement	64	64
Amortissements immeubles Dotation provision pour dépréciation	43 085	37 086
placements	277 521	15 099
TOTAL	402 303	187 540

Détail des produits et charges exceptionnels

Produits	2022	2023
Produits de cession d'éléments d'actifs	88 230	405 000
Autres produits divers exceptionnels	20	684
TOTAL	88 250	405 684

Charges	2022	2023	
VNC des cessions d'éléments d'actifs	1	206 454	
Autres diverses charges exceptionnelles	92 666	89 363	
TOTAL	92 666	295 816	

Ventilation des charges de personnel :

Nature	2022	2023	
Salaires bruts (hors intéressement) Charges sociales Taxes sur salaires	582 986 259 556 69 668	615 668 260 441 73 390	
TOTAL	912 210	949 500	

Effectif	2022	2023	
Cadres Employés	5 5	2 7	
TOTAL effectif moyen	10	9	

Commission d'assurance directe

2022	2023	
6 132 775	2 223 665	

Evaluation des 3 derniers exercices de la charge des sinistres et des primes acquises en K€

	Année de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
2021				-	-
Sinistres payés	10 073	7 445	6 528	-	-
Provisions au 31.12	4 030	18 915	20 294	-	-
Charges de sinistres	14 103	26 360	26 822	-	-
Primes acquises	16 406	26 184	32 511	-	-
% S/P	85.96%	100.67 %	82.50%	-	-
2022					
Sinistres payés	10 677	8 51 1	12 432	5 783	-
Provisions au 31.12	4 609	9 762	9 457	17 195	-
Charges de sinistres	15 287	18 273	21 889	22 978	-
Primes acquises	16 406	26 184	32 511	27 972	-
% S/P	93,18 %	69.79%	67.33%	82.15%	-
2023					
Sinistres payés	11 796	9 627	14 088	14 823	3 254
Provisions au 31.12	3 570	8 987	8 092	4 980	7 684
Charges de sinistres	15 366	18 614	22 180	19 803	10 938
Primes acquises	16 406	26 184	32 511	27 972	14 120
% S/P	93.66 %	71.09 %	68.23 %	70.80 %	77.46 %

NOTES:

AG MDE 2024 41

NOTES:

AG MDE 2024 42

NOTES:

AG MDE 2024 43

